

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – FINANCES ET ADMINISTRATION					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Rapport d'accident/Rapport d'événement	16,00			16,00	Loi accès
Plan général des rues et tout autre plan	3,90			3,90	Loi accès
Extrait du rôle d'évaluation – par unité d'évaluation	0,47			0,47	Loi accès
Règlement municipal - par page - maximum de 35,00 \$ pour un règlement	0,39			0,39	Loi accès
Rapport financier	3,20			3,20	Loi accès
Liste des contribuables ou habitants – par nom	0,01			0,01	Loi accès
Liste électorale – par nom	0,01			0,01	Loi accès
Toute copie de document – par page	0,39			0,39	Loi accès
Page dactylographiée ou manuscrite	3,90			3,90	Loi accès
Chèque retourné sans fonds Exonération dans le cas d'un décès	15,00			15,00	Art. 478.1 LCV
Confirmation d'évaluation ou de taxes	10,00			10,00	R-03-428
Logiciel de consultation du rôle d'évaluation : UEL Relevé de taxes - abonné (35 % x 60 \$)	21,00			21,00	PG Solutions 2019-04-15
FRAIS EXIGIBLES PAR TYPE DE SUPPORT POUR LA REPRODUCTION					
Feuille de papier par page par un photocopieur	0,39			0,39	Loi accès
pour chaque page d'imprimante	0,39			0,39	
pour chaque page provenant d'un microfilm	0,39			0,39	
pour chaque page provenant d'une microfiche	0,39			0,39	
Photographie pour produire un négatif	7,75			7,75	Loi accès
format 8 x 10 po./chaque	6,25			6,25	
format 5 x 7 po./chaque	4,80			4,80	
Toute copie de document en couleur – par page	1,00			1,00	R-04-541
Diapositive/chaque	1,60			1,60	Loi accès
Plan/m ²	1,75			1,75	
Plan imprimé couleur/m ²	35,00			35,00	
Vidéocassette ¼ po./chaque	61,75			61,75	Loi accès
Enregistrement (maximum 1 heure)/heure	68,50			68,50	
Vidéocassette ½ po./chaque	24,00			24,00	
Enregistrement/heure (peut contenir 6 à 8 heures)	55,75			55,75	
Vidéocassette ¼ po./chaque (60 minutes)	17,00			17,00	
(120 minutes)	31,25			31,25	
et par heure d'enregistrement	43,50			43,50	
Audiocassette/chaque	15,75			15,75	
et par heure d'enregistrement	43,50			43,50	
Disquette (tous formats), CD, DVD	16,00			16,00	
Ruban magnétique d'ordinateur 6250 BPI, 1600 BPI jusqu'à 2 400 pieds	62,00			62,00	
Microfilm – bobine de 16 mm	39,50			39,50	Loi accès
– bobine de 35 mm	62,00			62,00	
Étiquette autocollante – par étiquette	0,10			0,10	
FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION					
Taux horaire lorsque la transcription doit être effectuée manuellement, dans le cas de documents informatisés	27,25			27,25	Loi accès
Reproduction et transcription de renseignements informatisés nécessitant la lecture par une unité centrale d'ordinateurs d'un ensemble de documents – par seconde de temps de traitement de l'ordinateur	1,05			1,05	
Données numériques en cartographie et infographie – Mo	20,00			20,00	
DEMANDE DE RÉVISION					
Rôle d'évaluation foncière					LFM Art. 263.2
Valeur inscrite au rôle ≤ ou à 500 000 \$	79,20			79,20	
Valeur inscrite au rôle > à 500 000 \$ mais ≤ à 2 000 000 \$	316,60			316,60	
Valeur inscrite au rôle > à 2 000 000 \$ mais ≤ à 5 000 000 \$	527,65			527,65	
Valeur inscrite au rôle > à 5 000 000 \$	1 055,30			1 055,30	

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – FINANCES ET ADMINISTRATION					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT					
- Par mètre cube	0,30			0,30	CA 2014-04-07
BACS – MATIÈRES RECYCLABLES, MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCHETS DOMESTIQUES					
- Bac roulant de 360 litres	75,00			75,00	Gratuit pour le remplacement d'un bac endommagé
- Bac roulant de 240 litres	60,00			60,00	
- Bac roulant usagé 240 ou 360 litres	50,00			50,00	
- Crédit pour retour de bac roulant usagé revendable 240 ou 360 litres	40,00			40,00	
- Bac de 64 litres (matières recyclables)	10,00			10,00	
AUTRES					
Carte d'identification	20,00			20,00	R-966
Droit supplétif au droit de mutation	200,00			200,00	Art. 20.4 LDMI
Licence de chiens	25,00			25,00	R-09-579
Licence permanente pour un chien guide	22,00			22,00	
Permis d'arrosage	20,00			20,00	R-1134
Permis de sollicitation	100,00			100,00	R-966
Remplacement licence de chiens	5,00			5,00	
Utilisation d'une salle de réunion – par salle/par jour	25,00			25,00	
Vente pour taxes		Coût direct des envois, recherche et publication			

SECTION – GREFFE					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Certificats divers/Certification de conformité	5,00			5,00	
Assermentation	4,35	0,22	0,43	5,00	
Célébration du mariage civil ou de l'union civile					Tarif des frais judiciaires s'applique aux droits seulement
Droit de base	275,00	13,75	27,43	316,18	
Les droits exigibles pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile prévus au règlement ci-dessus sont majorés au 1 ^{er} janvier de chaque année en vertu de l'article 26 du <i>Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe</i> .					
Éviction		Coût direct			
Frais d'administration		10 %			

SECTION – COMMUNICATIONS					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Drapeaux					
– Ville de Sainte-Julie	58,93	2,95	5,88	67,76	
– du Québec	26,55	1,33	2,65	30,53	
– du Canada	26,55	1,33	2,65	30,53	
Épinglette					
– Ville de Sainte-Julie (qualité supérieure)	2,52	0,13	0,25	2,90	
– Ville de Sainte-Julie (qualité inférieure)	1,10	0,06	0,11	1,27	
– Emblème floral	1,77	0,09	0,18	2,04	
Carte routière de la Ville de Sainte-Julie	1,33	0,07	0,13	1,53	
Livre du 150 ^e anniversaire de Sainte-Julie	25,00			25,00	
Occupation du domaine public pour des productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies					R-07-146
– Permis pour moins de 24 h	GRATUIT				
– Permis pour plus de 24 h – par jour	100,00			100,00	
– Supervision du dossier	175,00	8,75	17,46	201,21	
– Utilisation exclusive d'un bien public – par jour	100,00	5,00	9,98	114,98	
Marché public – Location d'emplacement					
– Commerçant local	45,00	2,25	4,49	51,74	
– Commerçant non local	55,00	2,75	5,49	63,24	
Vignette pour stationnement de nuit	50,00			50,00	

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – ENVIRONNEMENT

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Dosimètre pour le radon	30,44	1,52	3,04	35,00	

SECTION – INCENDIE

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Incendie du véhicule d'un non-résident sur le territoire de la ville de Sainte-Julie incluant les autoroutes	600,00			600,00	
Permis – feu à ciel ouvert et brûlage	10,00			10,00	R-1168
Panneau – passage d'incendie	Coût direct				
Remplissage d'air comprimé					
– Cylindre de 30 minutes	4,00	0,20	0,40	4,60	R-1064
– Cylindre de 60 minutes	8,00	0,40	0,80	9,20	

AUTRES OPÉRATIONS**NOTE : La TPS et la TVQ ne s'appliquent que pour les activités taxables.**

Main d'œuvre					
Taux horaire selon la convention en vigueur des pompiers; Taux horaire incluant les avantages sociaux de 25 % chargé pour tout travail effectué en temps régulier; Taux horaire majoré de 50 % si le travail est effectué un jour férié; Une charge minimale de 3 heures est établie pour tout travail effectué et pour l'équipement utilisé.					
Chef aux opérations	64,83			64,83	
Lieutenant	39,78			39,78	
Pompiers (échelon 1)	32,84			32,84	
Pompiers (échelon 2)	34,55			34,55	
Inspecteur en prévention	43,68			43,68	
Matériel	Coût direct				
Équipement					
Les tarifs horaires excluent la main d'œuvre					
Autopompe	275,00			275,00	
Appareil d'élévation	400,00			400,00	
Camion utilitaire	50,00			50,00	
Camion-citerne	200,00			200,00	
Unité de désincarcération	250,00			250,00	
Unité de soutien technique	100,00			100,00	
Formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs					R-11-368
Frais d'administration	10 %				
ENTRAIDE					
Plan d'aide mutuelle (main d'œuvre, matériel, équipement) – Pompier, lieutenant, capitaine, chef ou directeur/heure – Avantages sociaux – Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration – Utilisation de ressources matérielles	Selon les différentes ententes d'entraide mutuelle en cas d'incendie Fournitures exonérées				
Taux horaire selon le protocole d'entente et incluant les avantages sociaux.					R-09-192 Entente intermunicipale avec les villes : Contrecœur, St-Amable, Varennes et Verchères En vigueur au 1 ^{er} mars 2017
Pompier	45,00			45,00	
Lieutenant	45,00			45,00	
Capitaine	45,00			45,00	
Chef ou directeur	45,00			45,00	
Frais d'administration	Aucuns frais – pour toutes les ententes d'entraide intermunicipale				

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – INCENDIE

SECTION – INCENDIE		
ENTRAIDE		
Utilisation unité de soutien technique		
Plan d'aide mutuelle (main d'œuvre, matériel, équipement)		
– Équipe de 4 pompiers	1 055,00 \$ pour 4 h	R-18-520 Entente ASSS Montérégie
– Matériel		
– Équipe en réserve		
– Si plus de 4 h	Taux horaire selon convention par pompier	
Frais de déplacement		
- À l'intérieur d'un rayon de 50 km	50 \$	
- À l'extérieur d'un rayon de 50 km	1 \$/km	
Coût d'entretien et remplacement des équipements	150 \$	
	Fournitures exonérées	
Frais d'administration	Aucuns frais – pour toutes les ententes d'entraide intermunicipale	

SECTION – INFRASTRUCTURES

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
NOTE : La TPS et la TVQ ne s'appliquent que pour les activités taxables.					
MAIN D'ŒUVRE					
Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre;					
Taux horaire incluant les avantages sociaux de 25 % chargé pour tout travail effectué du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h;					
Taux horaire majoré de 50 % pour le travail accompli en dehors des heures normales et le samedi;					
Taux horaire majoré de 100 % pour le travail effectué le dimanche ou un jour férié;					
Minimum d'une (1) heure exigée pour le travail ou la location effectués;					
Minimum de trois (3) heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé.					
Employés					
Chargé de projet	43,68			43,68	
Chef d'équipe	45,86			45,86	
Chef-mécanicien	45,86			45,86	
Contremaître	61,13			61,13	
Contremaître (prime de garde)	300,00			300,00	
Horticulteur	41,54			41,54	
Journalier	35,04			35,04	
Journalier égouts et aqueduc	37,21			37,21	
Journalier et opérateur	39,37			39,37	
Mécanicien	41,54			41,54	
Préposé à l'entretien	32,89			32,89	
Préposé à l'hygiène du milieu	39,37			39,37	
Surnuméraire (classe 6)	25,84			25,84	
Technicien en géomatique et technicien en génie municipal	43,68			43,68	
Panneau – personnes handicapées	Coût direct				
Panneau et poteau					

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – INFRASTRUCTURES					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
MATÉRIEL (avec main-d'œuvre)	Coût direct				
ÉQUIPEMENT (roulant avec moteur)	À temps régulier				
Les tarifs horaires suivants incluent le taux d'équipement avec un journalier et opérateur					
Arrosoir (laveur de rues 2 000 gallons) (coût de l'eau incluse)	100,00			100,00	
Aspirateur de parc « MAD VAC »	45,00			45,00	
Balai aspirateur #6-13	170,60			170,60	Code QC 3525
Camion 10 roues avec benne basculante de 18 500 à 22 500 lbs de PNBV	78,32			78,32	Poste cam.
Camion 6 roues à benne basculante et isolante pour asphalte	75,76			75,76	Poste cam.
Camion 6 roues avec benne à abrasifs et équipements de déneigement	85,00			85,00	
Camion 6 roues avec benne basculante de 10 500 à 17 500 lbs de PNBV	60,74			60,74	Poste cam.
Camion 6 roues avec équipement à neige	75,76			75,76	
Camion cube 6 roues d'atelier incluant tous les outils manuels	68,00			68,00	
Camion léger de moins de 2 tonnes avec benne basculante	54,00			54,00	
Chargeur sur roues JCB 626 (2001) (#6-12)	119,80			119,80	Code QC 0725
Chargeur sur roues John Deere 644 E (1989) (6-07)	113,50			113,50	Code QC 0735
Chenillette Bombardier (# 5-17)	62,84			62,84	
Écureur d'égout avec réservoir 2 000 gallons (#5-19)	163,00			163,00	
Écureur d'égout ou excavateur pneumatique	188,00			188,00	
Mini-chargeur sur roues avec godet, 6,2V ³	62,84			62,84	
Niveleuse #6-16 en mode été	145,00			145,00	Code 0275
Niveleuse #6-16 en mode hiver avec lame latérale	150,00			150,00	Code 0275 + lame
Pick-up ou fourgonnette jusqu'à ¾ tonne	50,00			50,00	
Rouleau compacteur 2 420 kg avec vibration sur les 2 rouleaux	69,20			69,20	Code QC 2053
Souffleur RPM Tech P-3500 avec chargeur sur roues	298,25			298,25	Code QC 3103
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Souffleuse Vohl (#6-05 ou #6-15)	170,80			170,80	Code QC 3111
Tondeuse de finition de 11 pieds de largeur	65,00			65,00	
Tondeuse de finition de 5 pieds de largeur	40,00			40,00	
Tracteur avec godet ± ¾V ³ (#5-16 ou 5-24 avec godet)	84,70			84,70	Code QC 0656 + godet frontal
Tracteur New Holland TV 6070 (#5-22)	97,00			97,00	Code QC 0660
Tracteur John Deere #5510 (#5-16 ou 5-24)	80,80			80,80	Code QC 0656
Tracteur Kubota #5740 (#5-27)	69,30			69,30	Code QC 0653
Tracteur Landini #8880 (#5-14)	80,80			80,80	Code QC 0656
Tracteur rétrochargeur JCB 217 (2006) (#6-14)	98,00			98,00	Code QC 0704 + rétrocaveuse
MATÉRIEL (sans main-d'œuvre) – Taux horaire					
ÉQUIPEMENT (roulant avec moteur)					
Pick-up ou fourgonnette jusqu'à ¾ tonne	16,00			16,00	
ÉQUIPEMENTS DIVERS (sans main d'œuvre)					
Minimum de (3) heures exigé pour la location effectuée					
Aérateur de 7 pieds de largeur	3,40			3,40	
Balai mécanique (mini-chargeur)	9,40			9,40	
Compresseur Holman (90 l/s)	17,40			17,40	
Débroussailleuse	9,40			9,40	
Déchetiseur de branches	19,75			19,75	
Épandeur à engrais	3,40			3,40	
Génératrice (3 500 W et -), pompe à essence (3" et -), pilon compacteur, plaque vibrante ou tout autre appareil à essence	10,00			10,00	
Marteau brise béton (60 kg/m)	11,20			11,20	
Motoculteur	3,40			3,40	
Plaque vibrante hydraulique (300 kg)	4,70			4,70	
Pompe de 10" Gorman diesel (sans opérateur et diesel non inclus)	35,00			35,00	
Ressurfaceuse extérieure	9,40			9,40	
Remorque de service	4,00			4,00	
Remorque incluant boîte de tranchée et signalisation de chantier (#8-22)	30,00			30,00	

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – INFRASTRUCTURES					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
ÉQUIPEMENTS DIVERS (sans main d'œuvre) (suite) Minimum de (3) heures exigé pour la location effectuée					
Scie à béton motorisée (18" de lame)	25,00			25,00	
Souffleur à neige (tracteur)	9,40			9,40	
Tarière	3,40			3,40	
Tondeuse 15 pieds traînante	20,40			20,40	
Tondeuse à gazon	9,17			9,17	
Traceuse de ligne (sans matériel)	15,17			15,17	
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS					
Location de barricades – par jour/unité	5,00			5,00	
Location de cônes – par jour/unité	3,00			3,00	
ENTRÉES CHARRETIÈRES Bordure Trottoir – largeur de 3,5 pi ou 1,07 m. – largeur de 4,0 pi ou 1,22 m. – largeur de 5,0 pi ou 1,5 m.					Payable à l'avance
ENTRÉE D'AQUEDUC SEULEMENT – RÉSIDENTIEL Diamètre 19 mm (¾")					Fourniture exonérée
ENTRÉE D'ÉGOUTS SEULEMENT – RÉSIDENTIEL Diamètre 150 mm (6")					Fourniture exonérée
ENTRÉES COMPLÈTES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC – RÉSIDENTIEL Diamètre 150 mm (6") et 19 mm (¾")					Fourniture exonérée
ENTRÉES SPÉCIALES POUR IMMEUBLES MULTIFAMILIAUX, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS Aqueduc – diamètre plus grand que 19 mm Égouts – diamètre plus grand que 150 mm (6")					Fourniture exonérée
Entrée pour gicleurs					Fourniture exonérée
FRAIS D'ADMINISTRATION	10 %				
POUR TOUT AUTRE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LA VILLE Les matériaux et l'utilisation de l'équipement sont facturés au prix coûtant; Le taux horaire des employés est majoré de 25 % pour inclure les avantages sociaux; Le montant total est majoré de 10 % pour frais d'administration					
BRANCHES Cueillette de branches par déchiqueteur - 1 ^{re} tranche horaire de 30 minutes - Chaque tranche horaire additionnelle de 15 minutes	60,00 35,00			60,00 35,00	Payable à l'avance
COMPTEUR D'EAU					
Carte-avis – Indemnité pour le troisième avis et plus de 10 jours	25,00			25,00	
Troisième déplacement et plus du représentant pour installer, entretenir, réparer, remplacer ou lire le compteur d'eau – Pour chaque déplacement : coût réel Minimum	25,00			25,00	
Lecture d'un compteur d'eau en cours d'année – par intervention	25,00			25,00	R-923
Vérification de l'exactitude d'un compteur d'eau – Selon le diamètre et pour chaque vérification 19 ou 25 mm (¾ ou 1") 37,5 ou 50 mm (1 ½ ou 2") 75 mm ou plus (3" ou plus)	110,00 185,00 350,00			110,00 185,00 350,00	
Coût des réparations effectuées sur un compteur d'eau					Selon le coût réel
EAU – BORNE-FONTAINE Tarif de base par raccordement ET Coût pour l'utilisation de l'eau Par mètre cube Par gallon impérial	50,00 0,3919 0,002			50,00 0,3919 0,002	

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – INFRASTRUCTURES					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
AQUEDUC					
Remplacement de la boîte de service complète de la borne d'eau	Fourniture exonérée				Dépôt selon estimation des coûts
Remplacement du capuchon d'une boîte de service	69,00			69,00	Payable à l'avance
Localisation d'une boîte de service/intervention	50,00			50,00	
Localisation d'une conduite/intervention	50,00			50,00	
Ajustement du niveau d'une boîte de service/intervention (Inclut la localisation)	50,00			50,00	
Ouverture ou fermeture d'une boîte de service/intervention (inclut la localisation)	50,00			50,00	
Remplacement de la boîte de service					
ÉGOUTS					
Inspection télévisée de l'entrée de services d'égouts sanitaire ou pluvial (incluant un DVD)/heure	150,00			150,00	
Nettoyage des tuyaux d'égouts sanitaire ou pluvial/heure	225,00			225,00	
SITE DES NEIGES USÉES					
Dispositif de contrôle d'accès	50,00			50,00	
Frais d'admission au site – par mètre cube	1,50			1,50	
DÉNEIGEURS PRIVÉS					
Permis annuel	50,00			50,00	R-1178
Vignette (par véhicule)	5,00			5,00	

SECTION – URBANISME						
Usages		RÉSIDENTIEL	COMMERCIAL	INDUSTRIEL	PUBLIC	AGRICOLE
Type de Permis et certificats						
LOTISSE -MENT	Opération cadastrale	100 \$ + 0,12 \$/m ² Notes : 1*, 2*, 3*, 8*, 13* et 14*				200 \$ Note : 4* et 8*
ZONAGE – CONSTRUCTION USAGE PRINCIPAL	Nouvelle construction	450 \$ 1 ^{er} logement + 200 \$ logement supplémentaire Note 5* 11*	300 \$ + 2,00 \$/m ²	300 \$ + 1,00 \$/10m ³	300 \$ + 2,00 \$/m ²	100 \$ +0.50 \$/10m ³
	Agrandissement et verrière (incluant solarium 4 saisons)	Moins de 30 m ² = 100 \$ plus que 30 m ² = 100 \$ + 1,00 \$/m ²	150 \$ + 2,00 \$/m ²	150 \$ + 1,00 \$/10m ³	100 \$ + 2,00 \$/m ²	100 \$ +0.50 \$/10 m ³ Note 10*
	Rénovation, modification et transformation	25 \$ (premier 20 000\$) 50\$ (travaux de 20 001 à 50 000\$) 100\$ (travaux 50 001 et plus	50 \$ + 3,00 \$/1 000 \$	50 \$ + 2,00 \$/1 000 \$	50 \$ + 3,00 \$/1 000 \$	50 \$ + 0,50 \$/1 000 \$
	Logement de type bigénération	200 \$ par logement	N/A			
	Rétention pluviale – Stationnement (MRC R-172)		200 \$ Note 9*			N/A
	Garage attenant ou intégré	Moins de 30 m ² = 100 \$ plus que 30 m ² = 100 \$ + 1,00 \$/m ²	N/A			
	Abri d'auto et avant-toit	50\$	N/A			

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – URBANISME

Usages		RÉSIDENTIEL	COMMERCIAL	INDUSTRIEL	PUBLIC	AGRICOLE
Type de Permis et certificats						
BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	Garage détaché	50 \$	N/A			
	Remise/Pavillon	30 \$	30 \$	N/A	30 \$	30 \$
	Piscine creusée	40\$		40\$	40 \$	N/A
	Piscine hors-terre	40\$		40\$	40 \$	N/A
	Spa	30\$		30\$	30\$	N/A
	Véranda et solarium (3 saisons)	50\$	N/A			
	Galerie, patio perron, balcon et plate-forme	20 \$				
	Autres constructions accessoires	30 \$		100 \$ + 1,50 \$/10 m ³ Note 10*	25 \$ + 2,00 \$/m ² Note 10*	25 \$ + 1,50 \$/10 m ³ Note 10*
	Terrasse permanente	N/A	100 \$	N/A		
	Bâtiment temporaire sur chantier	100\$				
ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES	Installation septique	100 \$	100 \$			
	Autres équipements accessoires	20\$	100\$			
	Antenne de télécommunications commerciale (Telus, Bell, Rogers, etc.)	200 \$ + 3,00 \$/1 000 \$				
USAGES, CONST. OU ÉQUIP. TEMPORAIRES OU SAISONNIERS	Terrasse saisonnière	N/A	50 \$	N/A		
	Aménagements extérieurs et stationn.	Sans frais	100 \$	N/A		
	Journée promotionnelle	N/A	50 \$	N/A		
	Braderie (vente trottoir)	N/A	50 \$	N/A		
USAGES, CONST. OU ÉQUIP. TEMPORAIRES OU SAISONNIERS (suite)	Vente d'arbres de Noël et autres	N/A	150 \$	100 \$	100 \$ Note 6*	N/A
	Transport de bâtiment	250 \$ + Dépôt de 5 000 \$				
	Démolition	300 \$ (pour un bâtiment principal) 300 \$ pour démolition d'une station de service Gratuit pour les autres permis de démolition				
	Occupation (Place d'affaires)	Activités complémentaires : 50 \$	50 \$			
	Affichage	25 \$	Nouvelle enseigne : 75\$ (par boîtier) Remplacement plastique : 50\$			
Enseigne mobile : 50 \$			N/A			
Renouvellement de permis		50 % du coût initial				
Permis de décapage		100 \$ Note 7*				
Permis de remblai ou déblai de terrain	- moins 1 000 m ² ;	Gratuit				
	- 1 001 m ² à 10 000 m ²	250 \$				
	- et 10 001 m ² et plus	250 \$/hectare Note 7*				
Modification de règlements d'urbanisme		1500 \$ *En cas de refus du Conseil de procéder au changement de règlement, un montant de 500 \$ est conservé par la Ville de Sainte-Julie pour couvrir les frais d'étude du dossier. Note 12*				
Demande de dérogation mineure R-727, art. 17		500 \$				
Demande pour un usage conditionnel R-1036, art. 12		500 \$				

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

- 1* Gratuit dans le cas d'opération cadastrale ayant pour but les annulations et les corrections.
- 2* Le tarif de 100 \$ + 0,12 \$/m² ne s'applique pas à une parcelle de terrain devant être cédée à la Ville de Sainte-Julie ou à un organisme sans but lucratif pour une vocation de rue, de parc, de conservation ou autres.
- 3* Pour un usage résidentiel en zone agricole, qui possède une autorisation de la CPTAQ ou qui est en droit acquis, le tarif applicable ne peut excéder 200 \$ par lot.
- 4* Pour les usages autorisés à la LPTAA, à l'exception d'une UNA (utilisation non agricole), art. 26 et les droits acquis, art. 101.1.
- 5* Pour l'usage résidentiel H-6 : communautaire, si aménagement en chambre à coucher : 50 \$/chambre aménagée.
- 6* Gratuit dans le cas d'un organisme à but non lucratif. Voir conditions liées à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la vente d'arbres de Noël,
- 7* Un dépôt de 2 000 \$ par hectare de surface de terrain pour des travaux de remblai, déblai et décapage de 10 001 m² et plus est exigé pour assurer l'entretien et la propreté de la voie publique.
- 8* Les frais de parc applicables sont déterminés par les articles 2.31.1. à 2.3.1.8. du règlement # 1103
- 9* Un dépôt de 10 % du coût estimé des travaux est requis, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.
- 10* Pour une serre agricole ou un dôme en toile le tarif de base est applicable plus 0.25\$/m².
- 11* Ce tarif s'applique également pour un bâtiment émis en zone agricole en vertu des droits acquis, d'une autorisation de la CPTAQ ou en vertu de l'article 40 de la LPTAA.
- 12* Gratuit pour une demande ayant une portée collective.
- 13* Le tarif est de 50 \$ par lot créé pour la création de lot à titre transitoire destiné à être intégré à un lot voisin dans une seconde opération cadastrale à la suite d'une transaction (inclus la création des lots transitoires et le regroupement des lots).
- 14* Le tarif est de 100 \$ de base plus 30 \$ par lot créé pour la création des lots pour le cadastre horizontal et vertical

SECTION – URBANISME

Garanties financières applicables aux travaux assujettis au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale - numéro 1108 Note 1*

Type de travaux / usage	Résidentiel		Commercial, Industriel, Public	Agricole, Naturel
	H1 et H2	H3 à H6		
Nouvelle construction	1 500,00 \$	1 500 \$ + 250 \$ / logement	3 000\$ + 3 \$ / 1 000 \$ du coût des travaux	N/A
Agrandissement (intérieur et extérieur)	750,00 \$	1 000 \$ + 3 \$ / 1 000 \$ du coût des travaux	2 000 \$ + 15 \$ / 1 000 \$ du coût des travaux	
Transformation (rénovation, modifications)	750,00 \$			
Bâtiment/équipement accessoire attenant	250,00 \$			
Bâtiment/équipement accessoire détaché	250,00 \$			
Aménagements extérieurs	Note 2*			
Logement accessoire	750,00 \$	-	-	
Enseignes	-	-	-	
Conteneurs et bacs roulants		250,00 \$	250,00 \$	

Dans le cas de projets intégrés résidentiels, un montant additionnel équivalent à 3,00 \$ par mètre carré de superficie d'aire commune est demandé en garantie financière pour la réalisation des aménagements d'ensemble

1* Ces garanties financières sont demandées conformément à l'art. 145.20 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et sont remboursables lorsque les travaux sont complétés et conformes aux plans-concepts autorisés.

2* Inclut à même la garantie financière du permis de construction

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – LOISIRS

Description	Tarif de base	Famille Aînés	Jeunesse	Entraide	Adulte	Régionaux	Privés
LOCATION DE MATÉRIEL							
Chaises	*0,50 \$/jour *0,75 \$/week-end	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Table 2' x 8' (Env. 6 personnes par table)	*3,00 \$/jour *4,50 \$ week-end	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Système d'éclairage	*200,00 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150%
Modules de scène 1m x 2m	*12,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Gradins (30 places)	*25,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Gradins de l'école secondaire Frais de déplacement seulement	75,00 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	100%	150%
Vestiaires et cintres (50 manteaux)	*5,00 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Kiosque de restaurant avec frigo	*50,00 \$/unité (sans cuisson)	50,00\$	50,00\$	50,00 \$	50,00 \$ M	50,00 \$ M	ND
	*100,00 \$/unité (avec cuisson)	100,00\$	100,00\$	100,00 \$	100,00 \$ M	100,00 \$ M	ND
Roulotte de coordination (2)	*100,00 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	ND
Système de son portatif	40,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Barricade de foule	5,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Panneaux d'exposition doubles 4' x 6' (2) = 6' x 8' au total	*4,00 \$/jour *6,50 \$/week-end	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit M	Gratuit M	150%
Tente 10' x 10'	*25,00 \$/unité	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	ND
Tente 20' x 20'	*100,00 \$/événement	100,00\$	100,00\$	100,00\$	100,00\$ M	100,00\$ M	ND
TRANSPORT	* 29,86 \$/employé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	ND
MANUTENTION	* 29,86 \$/employé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50%	100%	ND
NOTE : Les taux horaires sont sujets à ajustements lors des périodes d'heures supplémentaires							
LOCATION DE SALLES (ORGANISMES)							
Salle polyvalente	*16,25 \$/h	Gratuit ⁽¹⁾	30% E 90% A	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	150%
Gymnase	*28,00 \$/h	30% E 75% A	30% E 90% A	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	150%
Gymnase – fêtes d'enfants	*28,00 \$/h						100%
Salle Maurice-Savaria	*34,50 \$/h	30% E 75% A	30% E 90% A	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	150%
LOCATION D'ESPACES							
Terrain de soccer <i>Même tarif éclairé ou non, lignage toujours inclus</i>	*26,00 \$/h	Gratuit	30% E 90% A	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	ND
Terrain de balle molle et baseball <i>La préparation, les buts et lignage sont inclus, éclairé ou non</i>	*26,00 \$/h	Gratuit	30% E 90% A	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	150%
Patinoires extérieures ÉTÉ	*11,00 \$/h	Gratuit	30% E 90% A	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	150%
Terrain de volleyball sur sable	*11,00 \$/h	Gratuit	30% E 90% A	75% 30% E	90% A 30% E	100%	150%
Terrain de tennis	4 \$ / heure 6 \$ / heure	4 \$ / h 6 \$ / h	4 \$ / h 6 \$ / h	4 \$ / h 6 \$ / h	4 \$ / h 6 \$ / h	4 \$ / h 6 \$ / h	5 \$ / h 10 \$ / h
CCSSJ (Aréna) 3 glaces <i>La Ville loue des heures pour ses 4 comités de glace</i>	*Taux de location préférentiel du CCSSJ x 90 % ⁽²⁾	ND	30 % E 50 % JA	ND	ND	ND	ND
Kiosque – fête au vieux-village <i>Priorité aux commerçants de Sainte-Julie</i>	*90 \$ sans auvent *100 \$ avec auvent						100%
Kiosque – Festival d'automne	45 \$ local 55 \$ externe						
Terrain de soccer-football synthétique	26,00 \$/h	Gratuit	90% A 30% E	75% A 30% E	90% A 30% E	100%	150 %

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – LOISIRS

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.		
CMR - Association de baseball amateur de Sainte-Julie	Taux de location du CMR moins le résultat de la formule suivante : 0,5 x nombre de joueurs résidents (maximum 100) x 126 ÷ 23 x nombre de semaines louées						
- Club de soccer de Sainte-Julie	Taux de location du CMR moins le résultat de la formule suivante : 0,5 x nombre de joueurs (maximum 500) x 126 ÷ 23 x nombre de semaines louées						
LOCATION AUTOBUS							
Location Inter G à la Maison des jeunes	*100,00 \$/année				R-12-392		
CARTE LOISIRS RÉSIDENTS	GRATUIT						
CARTE LOISIRS RÉSIDENTS DE SAINT-AMABLE	GRATUIT						
- Activités sur glace							
- Activités aquatiques							
CARTE LOISIRS NON-RÉSIDENTS							
- Individuelle/par année	73,93	3,70	7,37	85,00			
- Familiale/ par année	173,95	8,70	17,35	200,00			
- Remplacement de la carte loisirs	3,00			3,00			
TAUX D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION							
Piscine extérieure – droit d'entrée	Gratuit						
Aréna patin libre lundi, vendredi, samedi et dimanche	1,00 \$/E **2,00 \$/A						
Salle récréative – droit d'entrée	**2,00 \$/E **3,00 \$/A (18 ans et plus)						
<i>Aussi programme gymnase accès libre</i>							
SECRETARIAT AUX ORGANISMES							
Description	Tarif de base	Famille Aînés	Jeunesse	Entraide	Adultes	Régionaux	Privés
Photocopies (250 premières copies gratuites pour les organismes Familles/Aînés, Jeunesse, Entraide)		*0,05 \$	*0,05 \$	*0,05 \$	*0,08 \$	*0,10 \$	ND
Photocopies 11 x 17		*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	ND
Photocopies en couleur							
8½ x 11		*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	ND
8½ x 14		*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	*0,25 \$	ND
11 x 17		*0,50 \$	*0,50 \$	*0,50 \$	*0,50 \$	*0,50 \$	ND
Impression de documents – duplicateur (1 000 premières copies gratuites pour les organismes Familles/Aînés, Jeunesse et Entraide)							
. Impression recto 8½ x 11 et 8½ x 14		*0,03 \$	*0,03 \$	*0,03 \$	*0,04 \$	*0,05 \$	ND
11 x 17		*0,04 \$	*0,04 \$	*0,04 \$	*0,05 \$	*0,06 \$	ND
. Impression recto-verso 8½ x 11 et 8½ x 14		*0,05 \$	*0,05 \$	*0,05 \$	*0,06 \$	*0,08 \$	ND
11 x 17		*0,06 \$	*0,06 \$	*0,06 \$	*0,08 \$	*0,10 \$	ND
			Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
FRAIS D'ANNULATION D'ACTIVITÉS							
Activité de 40 \$ et moins			6,00			6,00	
Activité de plus de 40 \$			15,00			15,00	
Maximum de 75,00 \$ par famille							
NOTE :							
*TPS ET TVQ EN SUS	T = TRANSPORT	A = ADULTE		JA = JEUNES ADULTES			
**TPS ET TVQ INCLUSES	M = MANUTENTION	E = ENFANTS		F = FAMILLE			
ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES							
Principe général :							
Toute activité sportive ou culturelle prévue au programme estival ou automne/hiver doit faire l'objet d'une évaluation coût/activité et tendre vers l'autofinancement selon les modalités de calcul en vigueur.							
(1) S'applique uniquement aux espaces propriété de la Ville. La tarification des autres espaces est de 30 % du taux de base pour les activités jeunes et de 75 % pour les activités adultes.							
(2) Taux fixe à 247,86 \$ pour la saison 2019-2020.							

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – LOISIRS

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
TAXI 12-17					
Carte de membre (valide jusqu'à 18 ans)				12,00	R-14-077
Remplacement				3,00	
Coût des déplacements					
Déplacements locaux – aller simple (incluant le Centre multisports régional et l'école Les Dynamix) Par membre OU à partager entre membres				6,00	
De plus par non-membre				1,00	
Déplacements externes – aller simple À partager entre membres				12,00	
De plus par non-membre				2,00	
Déplacements externes réguliers par groupe de membres (ex. : sport études) – aller simple À partager entre membres				24,00	
PUBLICITÉ					
Programme d'activités de loisirs Entreprise privée					
¼ page	225,00	11,25	22,44	258,69	
½ page	375,00	18,75	37,41	431,16	
1 page	600,00	30,00	59,85	689,85	
Organisme à but non lucratif	50 % du tarif de l'entreprise privée				

SECTION – BIBLIOTHÈQUE

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Amendes					
Remplacement de la carte d'abonné	3,00			3,00	R-93-9169
Code zébré arraché ou abîmé, pochette abîmée (CD, CD-ROM, etc.), boîtier brisé (CD, cassettes audio ou autres)	1,00			1,00	
Réparation mineure d'un document	2,00			2,00	
Retard					
Document					R-95-034
Document/jour	0,15			0,15	
Limite pour un périodique	4,00			4,00	
Limite pour tout autre document	7,00			7,00	
Ouvrage de référence					
Document/heure ouvrable	1,00			1,00	
Limite pour un document	50,00			50,00	
Prêt entre bibliothèque non réclamé – par document	3,00			3,00	
Perte d'un volume épuisé sur le marché	Coût direct ou 17,00 \$ par livre d'enfant 10,00 \$ par livre de poche 32,00 \$ par livre d'adulte lorsque le prix d'acquisition est inconnu				
PHOTOCOPIES ET IMPRIMANTE					
Pour tout format – monochrome/par page	0,13	0,01	0,01	0,15	R-93-9169
Pour tout format – couleur/par page	0,87	0,04	0,09	1,00	
MÉDIALAB					
Impression 3D	0,20/g			0,20/g	
Découpeuse vinyle	4,50/m			4,50/m	
CARTE LOISIRS RÉSIDENTS - GRATUIT					
CARTE LOISIRS NON-RÉSIDENTS					
- Individuelle/par année	73,93	3,70	7,37	85,00	Remplace la carte de membre
- Familiale/ par année	173,95	8,70	17,35	200,00	
CONFÉRENCE					
Droits d'entrée	5,00			5,00	
SAC RECYCLABLE	1,74	0,09	0,17	2,00	
VENTE DE LIVRES	Prix de vente + TPS				

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2019

SECTION – PROGRAMME DE MOBILITÉ PARTAGÉE					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
LOCATION					
Location d'un vélo électrique					
Par période de 90 minutes (maximum 3 périodes)	6,09	0,30	0,61	7,00	
Pour une journée	65,23	3,26	6,51	75,00	
Pour une deuxième journée consécutive	86,97	4,35	8,68	100,00	
Location d'une trottinette électrique (Geebee)					
Par période de 90 minutes (maximum 3 périodes)	6,96	0,35	0,69	8,00	
Pour une journée	65,23	3,26	6,51	75,00	
Pour une deuxième journée consécutive	86,97	4,35	8,68	100,00	
Location d'une voiture électrique					
Par période de 90 minutes (maximum 3 périodes)	6,96	0,35	0,69	8,00	
Pour une journée	65,23	3,26	6,51	75,00	
Pour une deuxième journée consécutive	86,97	4,35	8,68	100,00	
Tarif par kilomètre parcouru	0,22	0,01	0,02	0,25	
Location d'une camionnette					
Par période de 90 minutes (maximum 3 périodes)	10,44	0,52	1,04	12,00	
Pour une journée	86,97	4,35	8,68	100,00	
Pour une deuxième journée consécutive	130,47	6,52	13,01	150,00	
Tarif par kilomètre parcouru	0,22	0,01	0,02	0,25	
FRAIS ADDITIONNELS					
Remise d'un véhicule en retard ou autrement qu'à son emplacement d'origine	25,00			25,00	Modalités du Programme de mobilité partagée
Omission de brancher un véhicule électrique à la borne de recharge et activer le mode de recharge	25,00			25,00	
Omission de noter le kilométrage d'un véhicule routier	50,00			50,00	
Non remise des clés, du cadenas ou du casque	75,00			75,00	
Remise du véhicule avec un réservoir d'essence non plein	100,00			100,00	
Remise d'un véhicule malpropre exigeant un nettoyage	100,00			100,00	
Non-respect des interdictions prévus à l'article 7.4 des modalités du programme	200,00			200,00	
Remboursement d'un constat d'infraction émis au nom de la Ville pendant la période d'utilisation	Coût du constat et frais de cour + 15 %				
Frais de remorquage, fourrière ou déplacement du véhicule	Frais encourus + 15 %				
Frais de réparation, franchise d'assurance, règlement et honoraires d'avocats ou judiciaires découlant de l'utilisation fautive	Frais encourus + 15 %				

NOTE : Les frais prévus au règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* portant la mention « Loi accès » sont majorés au **1^{er} avril** de chaque année en vertu de l'article 5.3 de cette loi.